



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/12

Reçu en Préfecture le : 29/10/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 22 octobre 2012
D - 2012/520

Aujourd'hui 22 octobre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

Association Chantecler. Subvention d'équipement. Adoption. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Début juillet 2012, l'association Maison de quartier Chantecler a alerté la Ville de Bordeaux sur les nouvelles demandes émanant de familles désireuses d'inscrire ou de réinscrire leur enfant dans les accueils de loisirs périscolaires.

Dans le même temps, l'association nous a proposé de répondre à ces besoins par l'aménagement de locaux dont elle dispose en son siège social, situé 2, Impasse Sainte Elisabeth à Bordeaux.

Moyennant quelques travaux de faible importance, l'association pourra ainsi proposer à la Protection Maternelle Infantile, instance départementale chargée de veiller au respect des conditions d'accueil, d'affecter une partie de sa salle polyvalente en espace d'accueil pour les enfants.

Ainsi, ces locaux répondront aux critères requis, notamment en matière de respect de la sécurité et de la quiétude des jeunes enfants.

Ne disposant pas de la totalité du financement, l'association a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux afin de pouvoir réaliser ces aménagements.

L'association nous a produit un devis de travaux (annexe 1) concernant la mise en place d'une cloison mobile isophonique répondant à ces objectifs.

Le plan de financement est le suivant :

- Association Chantecler	(auto financement)	4 255,31 €	correspondant à 20,02 %
- Mairie de Bordeaux		17 000,00 €	correspondant à 79,98 %

TOTAL	----- 21 255,31 €
-------	----------------------

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé (annexe 2)

- verser une subvention de 17 000,00 € à l'association Chantecler dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts – natana 2145 – au budget de la Ville, pour l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

ANNEXE 1



Floirac, le 24 juillet 2012

Srtructure Chanteclerc
Impasse Ste Elizabeth
33000 Bordeaux

Réf: Cloison mobile
Obj: ab / 008 / 206 / 77 73
Int: Emmanuelle Dugoua

A l'attention de Monsieur Vermelen

devis

Art.	Désignation	U	Q.	Prix / U	Prix H.T
	Fourniture et mise en oeuvre d'un mur mobile Seriflex 41 dba avec rail monodirectionnel finition mélaminé blanc .Huit Panneaux dont un avec porte. 9680 x 2445 ht	u	1	17 772,00	17 772,00 €

TOTAL H.T	17 772,00 €
T.V.A 19,6 %	3 483,31 €
TOTAL T.T.C	21 255,31 €

Validité de l'offre : 3 mois

Veuillez nous retourner un exemplaire signé, précédé de la mention "Bon pour accord".

Délai 6 semaines après commande Hors congés.*Acompte de 30 % à la commande Solde à réception de la facture.

8, rue Paul Gros
33270 Floirac
Tél. : 05 57 77 13 30
Fax : 05 56 32 97 75
herve@artbois24.fr
s.a.s au capital de 82500 €
RCS 91B0656 - APE 4332A
Siret 344 510 276 00027
FR 1 1 3 4 4 5 1 0 2 7 6

En cas de litige de quelque nature que ce soit, le tribunal de Bordeaux est seul compétent
De convention expresse, les marchandises restent notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait
paiement (que ce soit sur les marchandises ou sur leur prix si elles ont été transformées et/ou revendues)
En cas de règlement par voie judiciaire, les frais seront mis à la charge du débiteur

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION CHANTECLER

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2012 n° reçue en la Préfecture de la Gironde le, ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et :

La Maison de Quartier Chantecler, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Claire PARGADE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du, ci-après dénommée « l'Association », d'autre part.

ARTICLE 1 – OBJET

L'Association souhaite procéder à des travaux d'aménagement d'une partie de sa salle polyvalente, située en son siège social, 2 Impasse Sainte Elisabeth à Bordeaux. Cet aménagement est destiné à accueillir les activités d'un centre de loisirs maternels. Le montant des travaux est de 21 255,31 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 4 pour un montant plafonné à 17 000 €. Il est précisé que l'Association est le maître d'ouvrage des travaux, objet des présentes, et que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne pourrait être en aucun cas engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux d'aménagement des locaux.

En cas de non respect de ces dispositions, la subvention devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des travaux, visées par la Présidente de Chantecler, au prorata de la répartition financière entre la Ville de Bordeaux et l'Association.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 2, Impasse Sainte Elisabeth, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire
Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

La Présidente
Marie-Claire PARGADE